



Technicien de maintenance

Mars 2019

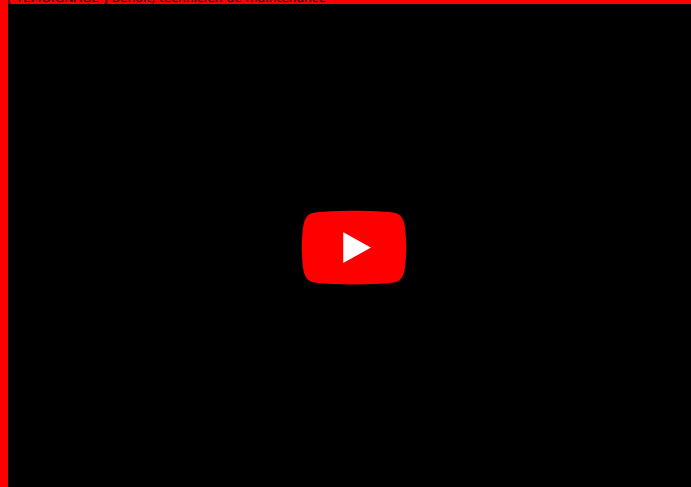
Le technicien de maintenance (mécanique et/ou électrique) est un poste clef dans la cimenterie, car c'est en grande partie grâce à lui que la production peut se dérouler dans les meilleures conditions, c'est-à-dire sans arrêts intempestifs, du fait de la grande sollicitation et quasi ininterrompue des machines.

Ses missions

Sous la supervision du responsable de maintenance (mécanique et/ou électrique), ses missions principales sont les suivantes :

- Assurer l'entretien et la réparation (mécanique et/ou électrique) de toutes les machines sur la chaîne de production du ciment, depuis la carrière jusqu'aux expéditions pendant la production
- Participer avec les équipes de l'usine et les sous-traitants au grand entretien annuel
- Appliquer, et faire appliquer, à la lettre les règles de sécurité et de consignation des appareils lors des interventions
- Planifier les interventions de la semaine en fonction des opérations de maintenance préventive ou prédictive, des urgences ou de l'arrêt de machines
- Intervenir rapidement en cas de panne et demander une assistance supplémentaire aux services concernés si besoin
- Développer des solutions de réparations plus rapides et plus efficaces tout en veillant à la sécurité des personnes, à la performance des outils et à la qualité des produits.

[TEMOIGNAGE] Benoit, technicien de maintenance



Fichier



Fiche métier : technicien de maintenance

[Télécharger](#)

Sa formation

- Bac Pro ou BTS Technique ou Maintenance mécanique ou électrique

Ses qualités

- Connaissances techniques en maintenance mécanique et/ou électrique
- Sens de l'observation et d'anticipation
- Capacité d'adaptation rapide, esprit d'analyse et d'initiative, résistance au stress
- Rigueur, organisation, coordination et planification
- Leadership et management d'équipe, force de conviction et motivation

Auteur

SFIC



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 24/01/2025 © infociments.fr